

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	000000002050007852	Date de la première version publiée: 25.06.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Antox 71 E light (1,9 KG)

Code du produit : 000000002050007852

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : NFEU-J772-N001-ARG7

NFEU-J772-N001-ARG71.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent décapant pour surfaces métalliques

Restrictions d'emploi recommandées : Autres utilisations que celles recommandées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
Chemetall GmbH
Trakehner Straße, 3
60487, Frankfurt am Main
Germany
+49(0)69 7165-0
sds.global-chemetall@basf.com

Adresse de contact:
Chemetall GmbH
Branchall GmbH Swiss
Aarauerstrasse, 51
5200 Brugg
Switzerland

Téléphone: +41(0)56 616 90 30
adresse E-Mail: sds.global-chemetall@basf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145
International emergency number:
+49 180 2273-112

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Corrosion cutanée, Catégorie 1	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
acide nitrique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Classé comme "corrosif" en raison de la valeur du pH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Eau
acides inorganiques
sels inorganiques

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregis-	Classification	Concentration (% w/w)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version 1.0	Date de révision: 25.06.2026	Numéro de la FDS: 0000000020500078 52	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 25.06.2026
----------------	---------------------------------	---	--

	trement		
acide nitrique	7697-37-2 231-714-2 007-030-00-3	Ox. Liq. 3; H272 Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 EUH071 _____ Limite de concentration spécifique Ox. Liq. 3; H272 >= 65 % Skin Corr. 1A; H314 >= 20 % Skin Corr. 1B; H314 5 - < 20 % Eye Dam. 1; H318 >= 3 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 5 % _____ Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 2,65 mg/l	>= 2,5 - < 3
acide hydrofluorique	7664-39-3 231-634-8 009-003-00-1	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 1; H310 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 _____ Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314	>= 0,1 - < 0,2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078	Date de la première version publiée:
		52	25.06.2026

		>= 7 % Skin Corr. 1B; H314 1 - < 7 % Eye Irrit. 2; H319 0,1 - < 1 %	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
fluorure de magnésium	7783-40-6 231-995-1		>= 7 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Appeler immédiatement un médecin.
Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium.
En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

ophtalmologue.
Appeler immédiatement un médecin.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire du lait ou une suspension d'hydroxyde de magnésium/carbonate de calcium, éviter de faire vomir, secours médical.
Garder tranquille.
En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

Risques : Peut provoquer de graves brûlures de la bouche et de la gorge en cas d'ingestion, ainsi qu'un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Administration de gluconate de calcium.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Eau pulvérisée
Mousse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La substance sèche/le produit sec est comburant.
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Produits de combustion dangereux : Composés de fluor

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.
Pour le personnel non urgentiste:
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Garder à l'écart des sources d'inflammation.
Pour les intervenants d'urgence:
Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Après séchage le produit est comburant.

Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire : Eviter l'éclairage naturel direct. Stocker uniquement dans des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

sur les conditions de stock-
age

emballages résistant à la corrosion. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. éviter le contact avec les métaux Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver à l'écart de la chaleur. Stocker à l'abri du gel.

Précautions pour le stockage : Séparer des bases et des substances formant des bases.
en commun verre
Bases
Métaux

Température de stockage : 4,00 - 40,00 °C
recommandée

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), polyéthylène téréphtalate (PET), Polypropylène, Polypropylène

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
fluorure de magnésium	7783-40-6	VME (poussières inhalables)	1 mg/m3 (Fluor)	CH SUVA
Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078	Date de la première version publiée:
		52	25.06.2026

		craindre de lésions du fœtus.		
		VLE (poussières inhalables)	4 mg/m3 (Fluor)	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	2,5 mg/m3 (Fluor)	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
acide nitrique	7697-37-2	VLE	2 ppm 5 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail			
		VME	2 ppm 5 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail			
		STEL	1 ppm 2,6 mg/m3	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
oxyde de magnésium	1309-48-4	VME (fumées alvéolaires)	3 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
acide hydrofluorique	7664-39-3	VME	1 ppm 0,83 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	2 ppm 1,66 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078	Date de la première version publiée:
		52	25.06.2026

	respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	1,8 ppm 1,5 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	3 ppm 2,5 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
fluorure de magnésium	7783-40-6	fluorures (Fluor): 4 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 211 µmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
acide hydrofluorique	7664-39-3	fluorures (Fluor): 4 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 211 µmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acide nitrique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,6 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec les yeux	Effets locaux, Exposition à court terme, Exposition à long terme	
acide hydrofluorique	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques, Effets locaux	2,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques, Effets locaux	1,5 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
fluorure de magnésium	Eau	0,1 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078	Date de la première version publiée:
		52	25.06.2026

	Eau de mer	0,01 mg/l
	sédiment (eau douce)	
	Remarques:Donnée non disponible	
	sédiment (eau de mer)	
	Remarques:Donnée non disponible	
	Sol	
	Remarques:Donnée non disponible	
acide hydrofluorique	Eau douce	0,89 mg/l
	Eau de mer	0,089 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	51 mg/l 11 mg/kg
	sédiment (eau douce)	51 mg/l 3,38 mg/kg
	sédiment (eau de mer)	0,338 mg/kg
	Sol	10,6 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

- | | | |
|-----------------------------------|---|---|
| Protection des yeux/du visage | : | Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166) |
| Protection des mains | : | |
| Remarques | : | Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement Gants en caoutchouc butylique - épaisseur: 0.5mm caoutchouc naturel/latex naturel (NR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement Indice de protection 6, correspondant à un temps de perméation >480 minutes selon la norme EN ISO 374-1. Le gant de protection devra être testé pour son aptitude particulière (par exemple : résistance mécanique, compatibilité avec le produit, propriétés anti-statiques). Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Protection préventive de la peau |
| Protection de la peau et du corps | : | Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6) |
| Protection respiratoire | : | Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. |
| Filtre de type | : | Type protégeant des gaz/vapeurs inorganiques (B) |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: pâte
Couleur	: incolore
Odeur	: inodore
Point de fusion/point de congélation	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Inflammabilité	: Ne brûle pas
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: non déterminé
Point d'éclair	: Méthode: ISO 3679 Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

Température d'auto-inflammation	:	non déterminé
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
pH	:	1,0 - 2,0
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	6,0 mm ² /s (23 °C)
		non déterminé (40 °C)
Temps d'écoulement	:	< 30 s à 23 °C
		Section transversale: 3 mm
		Méthode: ISO 2431
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur	:	non déterminé (20 °C)
		non déterminé (50 °C)
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,100 g/cm ³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Plus léger que l'air.
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé.

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

	rant.
Combustibilité soutenue	: Maintient la combustibilité: oui
Substances auto-échauffantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Taux de corrosion du métal	: Corrosif pour les métaux
Taux d'évaporation	: non déterminé
Miscibilité avec l'eau	: miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est oxydant à l'état sec.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Le produit est oxydant à l'état sec. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.
-----------------------	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Eviter l'éclairage naturel direct. éviter le contact avec les métaux Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec. Protéger du gel. Chaleur.
---------------------	---

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	: verre Bases Métaux
-------------------	----------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078	Date de la première version publiée:
		52	25.06.2026

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

acide nitrique:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 2,65 mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Avis d'expert
Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Résultat : Corrosif après 4 heures d'exposition ou moins
Remarques : La valeur est calculée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide hydrofluorique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,4

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078	Date de la première version publiée:
		52	25.06.2026

Emballages contaminés	:	Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE. Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Code des déchets	:	Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 3264
ADR	:	UN 3264
RID	:	UN 3264
IMDG	:	UN 3264
IATA	:	UN 3264

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE NITRIQUE, ACIDE FLUORHYDRIQUE)
ADR	:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE NITRIQUE, ACIDE FLUORHYDRIQUE)
RID	:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE NITRIQUE, ACIDE FLUORHYDRIQUE)
IMDG	:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (NITRIC ACID, HYDROFLUORIC ACID)
IATA	:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (NITRIC ACID, HYDROFLUORIC ACID)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	8
ADR	:	8
RID	:	8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078	Date de la première version publiée:
		52	25.06.2026

IMDG : 8

IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C1
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C1
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C1
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)	:	Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)	:	Numéro sur la liste 75 Non applicable
Classe de pollution de l'eau	:	Classe B

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
pas de taxes des COV

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Non applicable

Autres réglementations:

Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

Article 4 alinéa 1bis, article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) ; articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
CH BAT	: Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Classification du mélange:

Met. Corr. 1

H290

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'éva-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878.



Antox 71 E light (1,9 KG)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	25.06.2026	0000000020500078 52	Date de la première version publiée: 25.06.2026

		évaluation des produits
Skin Corr. 1	H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Dam. 1	H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR